

CONTACT

- 1 Prise de contact avec l'opérateur **URBANIS**
☎ 06 63 89 91 56
@ pig.marronniers@urbanis.fr
- 2 Premier entretien :
présentation de votre projet
- 3 Visite de votre logement
- 4 Montage et suivi de votre dossier

PERMANENCES

sans prise de rendez-vous

Centre socioculturel Ingrid Bétancourt

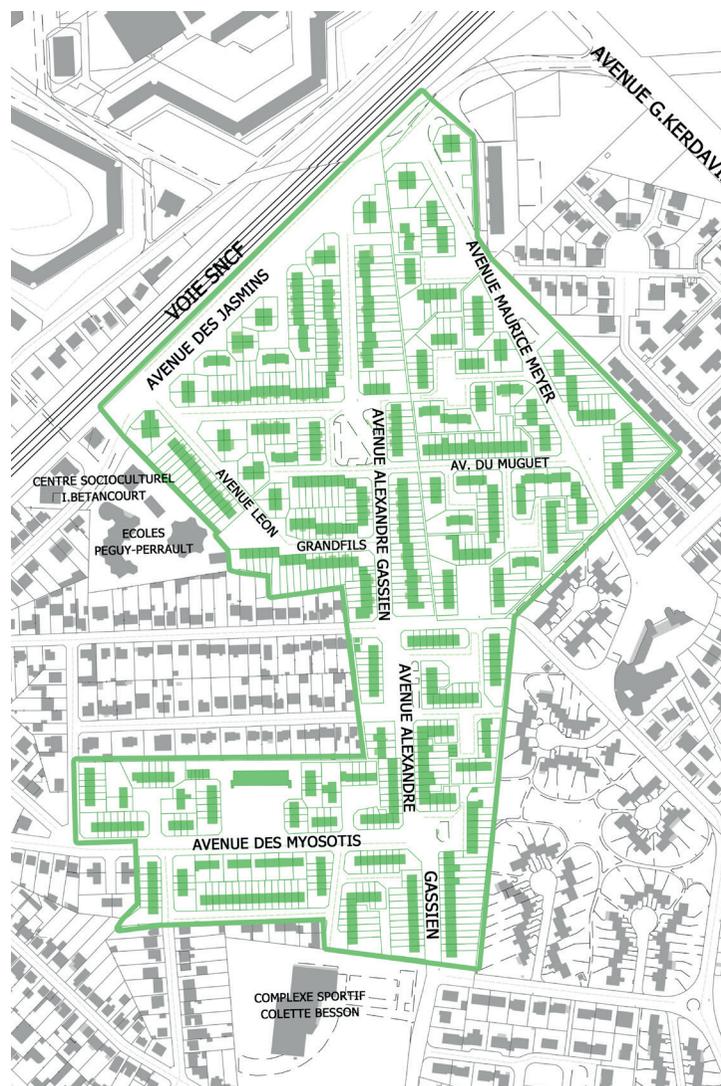
Tous les mercredis de 15h00 à 18h00

MAIRIE

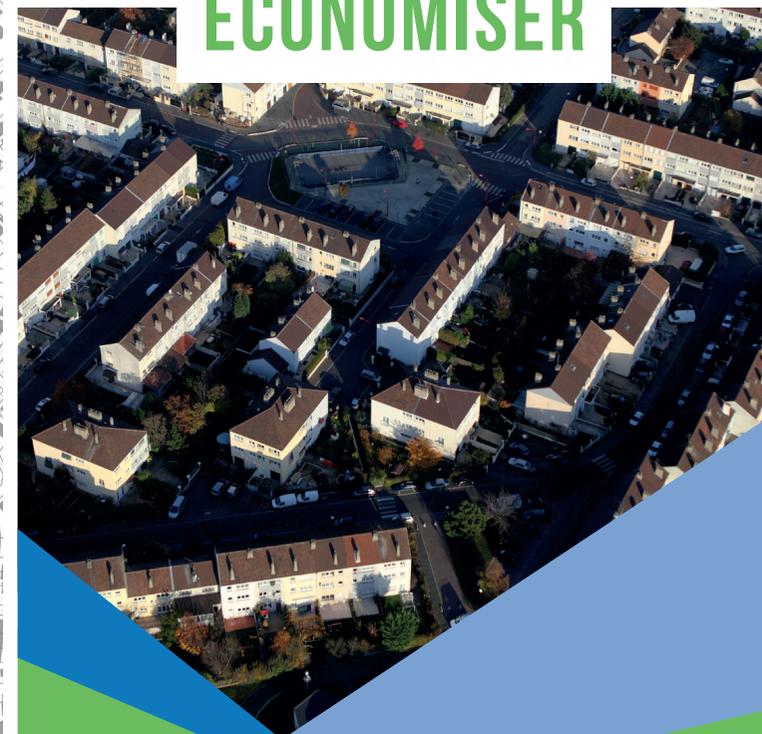
Direction de l'Aménagement Urbain

Secteur urbanisme

☎ 01 34 45 11 40 / 01 34 45 11 26



SECTEUR CONCERNÉ PAR L'OPÉRATION "RÉNOVER POUR ÉCONOMISER"



AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Quartier des Marronniers

QUOI ?

Vous souhaitez réhabiliter votre logement pour économiser de l'énergie et gagner en confort ? La Ville, en partenariat avec l'Anah, vous proposent des aides pouvant aller jusqu'à 80% du montant hors taxe des travaux, pour réaliser votre projet (isolation, chauffage, électricité, etc.).

Un accompagnement tout au long de votre projet vous est proposé par l'équipe d'URBANIS, missionnée par la ville, au niveau technique, administratif et financier.

POUR QUI ?

- Propriétaires occupants dont les travaux concernent les économies d'énergies avec un gain d'au moins 25%.
- Propriétaires bailleurs dont les travaux concernent les économies d'énergies avec un gain d'au moins 35%.

POUR QUOI ?

Economisez et réduire votre facture énergétique.

Améliorez le confort, en particulier thermique, de votre logement.

Rénovez : isolation des murs et/ou de la toiture, changement du système de chauffage, remplacement des fenêtres, électricité, etc.

À QUELLES CONDITIONS ?

Occuper le logement à titre de résidence principale.

Ne pas dépasser un certain plafond de ressources ou de loyer.

Faire réaliser les travaux par un professionnel du bâtiment.

Ne pas commencer les travaux avant la demande de subvention.



CHRISTIAN CAURO

Conseiller municipal délégué
à l'urbanisme et au logement

“La ville vient en aide aux propriétaires des Marronniers, occupants ou bailleurs, qui souhaitent rénover et valoriser leur logement en proposant un soutien financier et technique pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique.”

